

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1181

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dimanche Public

DP

JAA

1002 Lausanne

8 septembre 1994 - n° 1181
Hebdomadaire romand
Trente-et-unième année

Le grand bond ou les petits pas

Avancer par petits pas plutôt que tenter le grand bond en avant: telle est la préférence traditionnelle de la social-démocratie, qui lui a régulièrement valu la suspicion de l'extrême-gauche et parfois la reconnaissance de la droite. En économie aussi, la méthode des avances par étapes a fait ses preuves. On peut toutefois se demander si, dans certains cas, la rationalité économique ne commande pas de passer directement à l'échelle supérieure, en sautant plusieurs échelons.

Soit le cas des bourses aux valeurs romandes. Après la fermeture de la corbeille de Neuchâtel, il y eut la très médiatisée inauguration, septembre 1987, d'une fort moderne Bourse de Lausanne, qui devait cesser ses opérations sans cocktail ni télévision dès la fin janvier 1991, pour se replier sur Genève. Mais à son tour la Bourse de Genève se vide de sa substance, dans la perspective de la mise en exploitation, le 25 mars prochain, de la Bourse électronique suisse (BES). La concentration sur Zurich va aussi s'achever en Suisse alémanique, où la seule bourse survivante, celle de Bâle, lutte pour sa survie après le départ annoncé des principales banques partenaires (SBS, Crédit suisse et Sarasin).

Dans ces conditions, largement prévisibles et effectivement prévues (voir DP n° 1070), il faut s'interroger sur le bien-fondé d'investissements importants dans d'éphémères «palais» boursiers. Qui, sinon les investisseurs et les opérateurs et, plus largement, les clients des banques, auront payé le prix des petits pas? En tout cas pas les directeurs, que l'on retrouve régulièrement «appelés à d'autres fonctions», auxquelles ils se préparent le cas échéant aux frais de la collectivité, à l'instar de l'ancien directeur de la Bourse de Lausanne devenu chef du Service de la santé publique.

C'est dans le même esprit qu'il faut se poser la question de l'avenir des banques cantonales. Les deux établissements genevois poursuivent les travaux d'harmonisation entraînés par une fusion qui remonte à bientôt deux ans. Plus récemment, la Banque cantonale de Neuchâtel a repris, un peu en catastrophe, le Crédit foncier. Seul canton à s'offrir encore deux établissements d'économie mixte, ayant des vocations

d'ailleurs bien distinctes, Vaud s'achemine vers un regroupement de la Banque cantonale vaudoise (BCV) avec le Crédit foncier, avant que la première ait fini de digérer la défunte Banque vaudoise de crédit (BVC) et le second l'ex-Caisse d'Épargne et de Crédit.

Le phénomène de concentration s'avère universel et continu: il concerne à terme toutes les branches économiques, touchées à des rythmes différents. Le mouvement se poursuit dans le secteur bancaire, en pleine restructuration après l'expansion exagérément rapide et facile des années 80.

Dès lors, le recours à la méthode du grand bond entre sérieusement en ligne de compte. Les banques régionales viennent de créer leur holding à l'échelle suisse. Même si elles ne se trouvent pas dans une situation d'urgence comparable, les banques cantonales devraient envisager une opération à la même échelle. Après tout, la diversité des statuts et des formes juridiques ou la disparité des rendements et des restitutions à la collectivité (mise en évidence par la *Weltwoche* du 1.9.94) ne constituent pas des obstacles insurmontables. Ou moins infranchissables en tout cas que les variétés de régimes informatiques ou les différences de culture d'entreprise, — dont les financiers se fichent éperdument dans le cas de la fusion envisagée BCV-CFV.

Momentanément touchées par la réduction du profit de certains produits financiers et la nécessité de provisionner encore largement, les grandes banques commerciales ont vu leur bénéfice brut fortement diminuer dans le courant du premier semestre de cette année. Elles sont de taille à supporter cette baisse temporaire et peuvent même «tenir» les taux actifs, hypothécaires en particulier, avec l'effet de contraindre indirectement les plus petits établissements à se regrouper. Tant qu'à faire, les banques cantonales seraient bien inspirées d'envisager le grand bond à l'échelle suisse, au lieu de s'épuiser en de successives fusions, à chaque fois génératrices de coûts élevés, sur le plan humain et culturel — pour ne rien dire des investissements qu'il faut promptement ramener à zéro si l'on veut que leur durée d'amortissement n'excède pas le temps de leur utilité.

YJ